

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Y ASSISTAIENT :

Mesdames BOUROTTE - BUCINA - DE BRUIN - DELCROIX - DELOT M - DENOMBRET - DEROUELLE - ETIENNE - GUILLOT - SCHWENTER - SEUVRE - TISON - TRIPIER (suppléante de M. G DELAGNEAU)

Messieurs BAILLET - BIOT - BLANCHET - BLAUVAC - BOUCHERON - CHEVALIER - CORNIOT - DELAGNEAU JL - DELAGNEAU D - DELAVault - FERRAG - FOURNIER - FOURREY - GAILLOT S - GAILLOT M - GUINET BAUDIN - HARIOT - HENRY - JUSSOT - LEPRUN - MAILLARD - VEUILLOTTE (suppléant de M. MORLE) - MORINIERE - PORCHER - QUERET - RAMON - ROUSSELLE - TIRARD

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Messieurs QUOIRIN et RUSH

ÉTAIENT ABSENTS :

Messieurs CARRA, CLERIN, LEGRAND, MATIVET

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ENTREPRISES – Fond Régional des Territoires – Attribution de subventions

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 42 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (M. DELAVault) :

- **APPROUVE** l'attribution de subventions au titre du Fond Régional des Territoires de la manière suivante :

Nom entreprise	Activité	Investissement	Coût total HT	Subvention
EURL YANNICK MUZIOT	BTP	Véhicule et matériel de travail	47 000 €	9 400 €
EQUIPEMENT TECHNIQUE THERMODYNAMIQUE	Clim.	Véhicule et matériel de travail	35 700 €	7 100 €
BELTRAMELLI	BTP	Véhicule et équipements informatiques	61 400 €	10 000 €
BRASSERIE LA TRUITE	Brasserie	Système de mise en bouteille et chariot industriel	49 500 €	9 900 €
SARL LHUILLIER	Boucherie	Fourneaux et matériel de découpe	21 800 €	4 300 €
BOULANGERIE DUMAS	Boulangerie	Chambre de fermentation et aspirateur professionnel	19 000 €	3 800 €
DENIS BOUCHERON	Menuiserie	Véhicule utilitaire	30 700 €	6 100 €
MENUISERIE LA PETITE COGNEE	Menuiserie	Scie numérique	16 000 €	3 200 €
PGP DESIGN	Mobilier	Showroom pour valoriser le travail de l'entreprise	12 700 €	2 500 €
CCF COUVERTURE	BTP	Cisaille de découpe	7 000 €	1 400 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – ENTREPRISES – Pacte Régional avec les Territoires

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de délégation d'octroi des aides par la Région Bourgogne Franche-Comté joint en annexe
- **APPROUVE** le règlement et le dossier type de demande de subvention associé au Pacte Régional avec les Territoires,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération,
- **DIT** que les crédits budgétaires nécessaires seront inscrits au budget 2021.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ENTREPRISES – Aides à l'immobilier d'entreprise

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ACCORDE** une subvention d'investissement de 1 016 € à la société Brasserie La truite, pour des travaux d'aménagement immobiliers (électricité et plomberie notamment) sur la Commune de Butteaux, le tout pour un coût global de 55 900 € HT,
- **ACCORDE** une subvention d'investissement de 4 200 € à la SARL AMDS, pour l'acquisition d'un bâtiment et son aménagement sur la Commune de Saint-Florentin, le tout pour un coût global de 154 000 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération, dont la signature des conventions à venir avec les entreprises.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – TOURISME – Office de Tourisme Serein et Armance

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 41 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (Mme DENOMBRET et Mr DELAVAUULT) :

- **AUTORISE** le versement au cours du mois de janvier 2021, d'un premier acompte d'un montant de 35 000 € sur la subvention de fonctionnement, qui sera allouée à l'Office de Tourisme « Tourisme Serein & Armance » en 2021.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – AERODROME – Avenants Conventions d'Occupations

Arrivée de Monsieur JUSSOT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** les avenants proposés en annexe pour les associations suivantes :
 - a. CENTRE DE VOL A VOILE DE SAINT FLORENTIN-CHEU,
 - b. LES AILES FLORENTINOISES,
 - c. CLUB ULM DE LA FORET D'OTHE,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la signature des dits avenants.

ENVIRONNEMENT – DECHETS – Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Déchets Année 2019

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **PREND ACTE** du rapport sur le prix et la qualité de service DECHETS pour l'année 2019.

ENVIRONNEMENT – SPANC – Modification du Règlement

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le règlement du Service Public d'Assainissement non Collectif joint en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

SERVICE A LA POPULATION – CULTURE – Syndicat Mixte d'Enseignement Artistique – Modification des statuts

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 41 voix pour, 1 voix contre (M. DELAVault) et 2 abstentions (Mme DE BRUIN et Mme DENOMBRET) :

- **APPROUVE** les nouveaux statuts du Syndicat Mixte d'Enseignement Artistique tels que joints en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

SERVICE A LA POPULATION – ECOLE DE MUSIQUE – Demande de subvention 2021

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 43 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (M. DELAVault) :

- **SOLLICITE** des subventions, pour l'année 2021, auprès du Conseil Départemental de l'Yonne de la manière suivante :
 - 18 500 € pour le site de Brienon-sur-Armançon,
 - 18 500 € pour le site de Saint-Florentin,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

SERVICE A LA POPULATION – ASSOCIATIONS – Attribution de subventions - Année 2020

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ATTRIBUE** une subvention de 2 000 € à l'association Sportive Omnisports d'Héry – Section basket pour les 3 soirées de gala et la journée porte ouverte qu'elle va organiser,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

SERVICE A LA POPULATION – RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) – Convention avec la Caisse d'Allocation Familiales (CAF) et le Conseil Départemental de l'Yonne

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la convention à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Département de l'Yonne telle que jointe en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération.

RESSOURCES INTERNES – BUDGET – Création d'un Budget Annexe – Centre Aquatique

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DECIDE** de créer un budget annexe à effet rétroactif dédié à cette opération dit « Budget Annexe CENTRE AQUATIQUE »
- **INSCRIT** ce budget annexe dans la nomenclature M4,
- **ASSUJETTIT** ce budget annexe à la Taxe sur la Valeur Ajoutée,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

RESSOURCES INTERNES – BUDGET – Budget Annexe Centre Aquatique – Budget 2020

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ADOpte** le budget primitif annexe « CENTRE AQUATIQUE » de la Communauté de Communes Serein et Armance pour l'exercice 2020 comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	0 €	6 207 066,80 €
Recettes	0 €	6 207 066,80 €

- **DONNE** délégation à Monsieur le Président pour l'exécution du présent budget.

RESSOURCES INTERNES – BUDGET PRINCIPAL – Décision Modificative n°5

✓ **Dépenses de Fonctionnement :**

- 6718 – Autres charges exceptionnelles - 7 787,08 €
- 023 – Virement à la section d'investissement 7 787,08 €

Total : 0,00 €

✓ **Dépenses d'Investissement :**

- 2031 – Frais d'études Centre Aquatique	- 197 100,00 €
- 2041642 – Subvention budget Centre Aquatique	1 589 066,80 €
- 2315 – Travaux Centre Aquatique	- 7 200 000,00 €

Total : - 5 808 033,20 €

✓ **Recettes d'Investissement :**

- 10222 – Retrait TVA Centre Aquatique	- 1 213 420,28 €
- 1328 – Subv. Etat Etude Centre Aquatique	- 36 400,00 €
- 1328 – Subv. Etat Sport Centre Aquatique	- 566 000,00 €
- 1328 – Subv. Etat DETR Centre Aquatique	- 1 000 000,00 €
- 1641 – Retrait emprunt Centre Aquatique	- 3 000 000,00 €
- 021 – Virement Section Fonctionnement	7 787,08 €

Total : - 5 808 033,20 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** cette décision modificative.

RESSOURCES INTERNES – Admission en non-valeur – Budget Principal

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur les recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 209.04 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 4638640815 dressée par le comptable public le 19 Novembre 2020 :

Exercice	Référence de la pièce	Montant	Nature de la recette	Service concerné
2011	T-74683970015	81.04 €	Redevance	Collecte et traitement des Ordures Ménagères
2012	T-74683230015	128.00 €	Déchets	

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget 2020.

RESSOURCES INTERNES – INSTITUTIONS – Rapport d'Activités 2019

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2019 de la Communauté de communes,
- **DIT** que le rapport d'activités 2019 sera adressé aux Maires des communes membres et que la communication en sera effectuée conformément aux textes en vigueur au sein de chacun des conseils municipaux.

SERVICE A LA POPULATION – SANTE – Motion de défense des urgences et des secours, refusant la suppression du « Centre 15 » du SAMU de l'Yonne et plaidant pour la création d'un centre départemental unique de réception et de régulation des appels d'urgence et de secours

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **SOUTIEN** le Collectif départemental de défense des urgences et des secours de l'Yonne ;
- **REFUSE** la suppression du « centre 15 » actuellement localisé au centre hospitalier d'Auxerre et son transfert à Dijon ;
- **DEMANDE** au Président de la République, au Premier ministre, au ministre des solidarités et de la santé, ainsi qu'à l'agence régionale de santé de Bourgogne Franche Comté, de faire enfin confiance aux acteurs de terrain, en leur donnant la liberté de créer, au service des habitants de l'Yonne, un centre départemental unique de réception et de régulation des appels d'urgence et de secours ;
- **SOUTIEN** la création d'un centre départemental unique de réception et de régulation des appels d'urgence et de secours, qui recevrait et régulerait tous les appels adressés aux numéros des appels d'urgence et de secours (15 / 18 / ...), et qui se substituerait alors, dans notre département de l'Yonne, au numéro d'aide médicale urgente, au numéro de permanence des soins ainsi qu'au numéro dédié aux secours ;
- **APPROUVE** la proposition de loi, déposée en décembre 2020 à l'Assemblée nationale par M. Guillaume LARRIVE, député de l'Yonne, cosignée par M. André Villiers, député de l'Yonne et plusieurs de leurs collègues, facilitant la création d'un centre départemental unique de réception et de régulation des appels d'urgence et de secours.